Collège

de la Trézence

Livret à destination des élèves et des parents.

Modalités d'organisation et de passation de l'épreuve orale de soutenance d'un projet pour le DNB 2020.

I- Préambule.

Textes officiels : arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31/12/2015 relatif au DNB, la note de service n°2017-172 du 22 décembre abrogeant la note de service n°2016-063 du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution, ainsi que la lettre de cadrage du 12 février 2020.

Les modalités d'organisation et de passation doivent être proposées et débattues en conseil pédagogique (*6 février 2020)* et soumises au vote du conseil d'administration (*10 mars 2020*).

II) Date de l'épreuve orale.

La date doit se situer entre le 15 avril 2020 et le dernier jour des épreuves écrites inclus.

Les dates précises et les modalités de passation de cette épreuve orale sont décidées par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et approbation du CA.

Pour le collège de la TREZENCE :
Du lundi 11 mai au mercredi 20 mai 2020 oral blanc sans banalisation des cours
L'épreuve se déroulera **le mercredi 24 juin 2020 de 8h30 à 12h30**. S'agissant d'une épreuve d'examen, les élèves de 3èmes seront convoqués officiellement et individuellement et n'auront pas de cours durant cette ½ journée.
Une épreuve de rattrapage pour les élèves absents sera organisée entre le 24 juin et le 29 juin, convocation officielle et individuelle.

III) Obligations des candidats.

Le candidat doit fournir l'intitulé, le contenu du projet, la thématique de l'EPI ou du parcours éducatif ainsi que les disciplines concernées, si langue vivante étrangère ou langue régionale possible, soutenance seul ou en équipe.

Pour le collège de la TREZENCE :
Le vendredi 10 avril, en prevision de l'épreuve blanche, les élèves remettront au chef d'établissement un document indiquant l'ensemble de leurs choix (*contenu, thématique, équipe…*)
Les choix de thématique et d'équipe pourront être différents entre l'oral blanc (du 11 *au 20 mai*) et l'épreuve finale du 24 juin. Dans ces conditions les élèves devront arrêter leurs éventuels nouveaux choix **le 3 juin.**

IV) Liste des thématiques retenues.

Pour le collège de la TREZENCE :		
Enseignements Pratiques Interdisciplinaires cycle 4, en fonction des quatre parcours.		
Thème	***Intitulé***	***Discipline***
Monde économique et professionnel	Mon projet d'avenir	français, technologie, professeur principal, psychologue de l'EN
Culture et création artistique	Comment exprimer sa résistance ?	français, espagnol, arts plastiques, HG/EMC
	Seras-tu un bon héros ?	Français, LCA, HG/EMC, arts P
Parcours citoyen		
Mon implication en tant que représentant des élèves (délégué, CVC, conseil départemental des jeunes, CA, FSE, CESC		Principal, CPE…
Parcours d'éducation artistique et culturelle		
Chorale		Education musicale
Collège au cinéma		Français
Théâtre au collège		Français
Voyages scolaires		Disciplines dont un des enseignants a participé au voyage
Projet « le prix des collègiens »		CDI
Parcours éducatif et de santé		
Actions du CESC		Acteurs du CESC

V) Les jurys.

Le chef d'établissement constitue les différents jurys. Deux enseignants par jury au minimum, les enseignants de toutes les disciplines peuvent en faire partie. Pour constituer les jurys, le chef de centre d'examen tient compte, dans la mesure du possible, des domaines des projets présentés et éventuellement de la LVE ou LR choisie. En tout état de cause, puisqu'il s'agit d'apprécier la soutenance d'un projet et non les contenus scientifiques de la prestation tous les professeurs sont à même de faire partie du jury de l'épreuve orale, quelle que soit leur spécialité disciplinaire.

Le chef d'établissement fournit aux jurys, une liste des projets présentés avec les précisions transmises par les candidats 10 jours ouvrés avant la passation de l'épreuve, **soit le 12 juin 2020.**

VI) Déroulement de l'épreuve.

En deux temps devant un jury composé de deux enseignants au minimum, l'élève effectuera successivement :

- un exposé de 5 minutes si l'élève est seul ou 10 minutes si c'est une équipe de deux ou trois (*le trinôme étant l'effectif maximal d'une équipe*)
- un entretien avec le jury de 10 minutes pour un élève seul ou de quinze minutes pour une équipe.

VII) Critères d'évaluation.

Il appartient à l'établissement d'établir une grille de critères d'évaluation approuvée par le conseil d'administration. **Il est impératif de comprendre que sont évaluées la maitrise de l'expression orale pour 50 points et la maitrise du sujet présenté pour 50 points ; ce sont donc la démarche de projet et la forme des propos tenus par le candidat qu'il convient d'évaluer** ; en aucun cas n'est évalué quelque dossier ou support écrit ou numérique sur lesquels le candidat s'appuierait.

La note obtenue à cette épreuve orale ne doit pas être communiquée aux candidats.

En ce qui concerne les groupes, chaque élève bénéficiera d'une grille individuelle d'évaluation.

Pour le collège de la TREZENCE :			
Compétences évaluées			
Maitrise de l'expression orale	**Total/50**		
S'exprimer dans un langage correct, avec un vocabulaire adapté	10	5	0
Maitriser la gestion du temps	10	5	0
Présenter son exposé sans lire ses notes, en regardant le jury et en s'exprimant d'une voix claire et forte		5	0
Avoir une tenue correcte, pas de chewing-gum et maitriser sa gestuelle (*mains…*)		5	0
Formuler des phrases correctes	10	5	0
Exprimer son ressenti sur le projet	10	5	0
Maitrise du sujet présenté	**Total/50**		
Annonce de la problématique dans l'introduction		5	0
Plan		5	0
Expliquer les obstacles rencontrés dans le projet	10	5	0
Justifier les solutions apportées aux obstacles rencontrés	10	5	0
Connaissances liées au sujet	10	5	0
Pertinence des réponses lors de l'entretien	10	5	0
Total /100			

P VILLERS, Principal.